



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

39 COM

WHC-15/39.COM/10B

Paris, 15 mai 2015

Original : anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-neuvième session

Bonn, Allemagne
28 juin – 8 juillet 2015

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

10B : Rapport d'avancement sur le second cycle de l'exercice des rapports périodiques dans les autres régions et réflexion générale sur les rapports périodiques

RÉSUMÉ

Ce document comporte **deux parties**. **La première partie** présente un résumé des activités de suivi du second cycle des rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique (Section I), l'Afrique (Section II), les États arabes (Section III), l'Amérique Latine et les Caraïbes (Section IV). **La deuxième partie** présente une réflexion générale sur les rapports périodiques faisant suite au second cycle avec l'adoption du rapport périodique de la région Europe lors de la 39^e session du Comité (voir document WHC-15/39.COM/10A).

Projets de décisions :

Partie I : **39 COM 10B.1** voir Section I ;
 39 COM 10B.2 voir Section II ;
 39 COM 10B.3 voir Section III ;
 39 COM 10B.4 voir Section IV.

Partie II: **39 COM 10B.5**

PREMIÈRE PARTIE RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LE SECOND CYCLE DE L'EXERCICE DES RAPPORTS PERIODIQUES DANS LES AUTRES REGIONS

I. ACTIVITES DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

A. Activités de suivi

1. Dans le cadre du suivi permanent du second cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique et en application de la Décision **38 COM 10B.1**, sept autres Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens culturels et naturels dans la région, dont l'examen a été finalisé, seront soumises pour adoption par la 39e session du Comité du patrimoine mondial (voir document WHC-15/39.COM/8E).
2. En consultation avec d'autres prestataires de services de renforcement des capacités et les États parties dans la région, l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique en Chine (WHITR-AP) a conclu en 2014 la stratégie de renforcement des capacités et des programmes connexes pour la région Asie-Pacifique (CBSAP-AP), approuvée par le Comité. Il s'appuie sur les résultats du second cycle de rapports périodiques dans la région, plus particulièrement le Plan d'action de Suwon pour l'Asie et le Plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique. Le document final est accessible à l'adresse suivante : <http://www.whitr-ap.org/index.php?classid=1489&newsid=2271&t=show>. Pour mettre en œuvre cette stratégie de renforcement des capacités, le WHITR-AP a organisé une formation internationale portant sur l'évaluation d'impact sur le patrimoine pour les sites du patrimoine culturel à Dujiangyan dans la province du Sichuan (Chine) en octobre 2014. Cette activité a réuni 25 participants de dix pays ainsi que des experts de l'ICCROM et de l'ICOMOS afin d'étudier les méthodes d'application de l'évaluation d'impact sur le patrimoine à travers des discussions de groupe, des visites sur le terrain et des études de cas. Le WHITR-AP a également organisé le Symposium international sur la Recommandation concernant le paysage urbain historique (HUL) de l'UNESCO, à l'université de Tongji à Shanghai, du 9 au 10 décembre 2014. Le symposium a réuni 100 participants, y compris des représentants des agences et partenaires chargés de la mise en œuvre, des institutions internationales et des professionnels intéressés de Chine et de six autres pays. Le symposium a établi un Comité scientifique international pour le programme sur le paysage urbain historique en Chine.
3. Au titre du suivi du Plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique (2010 à 2015), un atelier de préparation de la proposition d'inscription des anciennes capitales du Royaume de Tonga au patrimoine mondial s'est tenu à Tonga du 5 au 9 octobre 2014. L'atelier a été organisé conjointement par le Ministère des Affaires intérieures et la Commission nationale de Tonga pour l'UNESCO, avec l'aide du Conseil municipal de Lapaha et le soutien du Fonds-en-dépôt néerlandais. L'atelier a élaboré un projet de plan d'action pour la gestion de l'un des deux sites archéologiques du bien, à savoir les anciennes tombes royales de Lapaha dans le village de Mu'a. Deux ateliers sur le patrimoine mondial pour les États non parties à la Convention du patrimoine mondial se sont tenus avec le soutien du Fonds-en-dépôt japonais, en janvier 2015 pour Nauru et en mars 2015 pour Tuvalu. Les ateliers étaient destinés principalement à sensibiliser, à encourager le dialogue entre le personnel gouvernemental, les professionnels du patrimoine, les ONG et les communautés locales, à encourager la participation de la communauté à toutes les étapes du processus du patrimoine mondial, à soutenir l'identification et la protection du patrimoine culturel et naturel exceptionnel des pays et à faciliter le processus de

ratification de la Convention du patrimoine mondial. Les deux ateliers ont abouti à la rédaction de deux documents de suivi, à savoir le projet de stratégie pour le patrimoine mondial à Nauru et le plan d'action pour le patrimoine mondial à Tuvalu.

4. Pour continuer à renforcer la coopération régionale, le Centre international sur les technologies spatiales au service du patrimoine naturel et culturel (HIST, Chine), centre de catégorie 2 hébergé par le Centre of Earth Observation and Digital Earth (CEODE) de l'Académie des Sciences chinoise, affilié au Secteur des Sciences naturelles de l'UNESCO – mais également lié au patrimoine mondial – a entamé une coopération avec des biens du patrimoine mondial, comme celui d'Angkor au Cambodge et de Rennell Est dans les Îles Salomon. Le WHITR-AP et l'HIST ont élaboré conjointement un projet soutenu par le Fonds-en-dépôt néerlandais, afin d'aider les Îles Salomon à répondre aux menaces et à mettre en place des mesures pour garantir la sauvegarde à long terme du bien du patrimoine mondial inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2013. Ce partenariat a pour but de collecter des images satellites récentes afin d'établir clairement l'état actuel de conservation des zones forestières à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du bien du patrimoine mondial, et d'aider les autorités à développer un ensemble de mesures correctives ainsi qu'une proposition pour l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.
5. Dans le cadre du suivi de l'exercice de soumission des rapports périodiques, la mise en œuvre de la proposition d'inscription transnationale et en série au patrimoine mondial des Routes de la Soie, lancée par cinq pays d'Asie centrale et la Chine, se poursuit. La proposition d'inscription des Routes de la Soie inclut désormais 12 pays, tous membres du Comité international de coordination, et a mobilisé d'importants fonds internationaux. Conformément à l'étude thématique de l'ICOMOS sur les Routes de la Soie de 2011, le Fonds-en-dépôt japonais auprès de l'UNESCO, et les autorités chinoises soutiennent le développement de deux dossiers de proposition d'inscription des Routes de la Soie en Chine et dans les pays d'Asie centrale, avec l'aide de l'ICOMOS, de l'Institut international d'études pour l'Asie centrale (IICAS) et du Centre international de conservation de l'ICOMOS à Xi'an (IICC-Xi'an). Bien que le projet n'appartienne pas formellement aux Processus en amont, la combinaison des efforts de renforcement des capacités et de coopération sous-régionale au sein de celui-ci sert de bon exemple au développement potentiel futur d'entreprises similaires. Même si le projet a soulevé de nouvelles questions de gestion, il représente néanmoins une approche novatrice de la proposition d'inscription de routes complexes du patrimoine. Le processus a abouti à deux propositions d'inscription transnationales en série, soumises toutes deux en janvier 2013. L'une entre d'elles intitulée « *Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan* » soumise par la Chine, le Kazakhstan et le Kirghizistan, a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial lors de la 38e session du Comité du patrimoine mondial (Doha, 2014).
6. Le processus de proposition d'inscription des Routes de la Soie en Asie du Sud a également été lancé en suivant la même approche. Un atelier sous-régional sur la stratégie et les orientations pour l'inscription des Routes de la Soie en Asie du Sud s'est tenu du 23 au 25 septembre 2014 à Katmandou (Népal), avec le soutien financier du Fonds-en-dépôt coréen au Centre du patrimoine mondial. 60 participants en provenance de quatre pays d'Asie du Sud (Bhoutan, Chine, Inde et Népal) ainsi qu'un expert international et des représentants de l'UNESCO y ont assisté. Suite à cet atelier, deux documents « Les Routes de la soie en Asie du Sud : projet de stratégie pour l'inscription transnationale et en série au patrimoine mondial » et le plan d'action associé ont été adoptés. Dans le même temps, un atelier sur l'inventaire national et les Routes de la Soie a été organisé à Thimphou (Bhoutan) du 20 au 22 août 2014. Dix responsables du patrimoine national issus du département de la culture, du ministère de l'intérieur et des affaires culturelles du Bhoutan, ont été formés au développement

d'un système d'inventaire national en vue de protéger le patrimoine culturel et au soutien de la sélection et de la gestion des monuments, sites et paysages dans le cadre du processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial. Une équipe de travail, le Comité de coordination népalais sur les Routes de la Soie, a également été créée pour superviser les activités nationales liées aux Routes de la Soie. Plusieurs réunions consultatives nationales ont été organisées au Népal entre fin 2014 et début 2015. Il en ressort entre autres, que des dispositions pour la protection juridique des sites du patrimoine culturel situés le long des corridors du patrimoine sont envisagées dans le prochain amendement de la législation actuelle sur le patrimoine national, à savoir la Loi n° 2013 sur la protection des monuments anciens (1956).

7. Concernant la présentation des Routes de la Soie au public, l'initiative de renforcement de l'interprétation des Routes de la Soie et de formation de guides de qualité, faisant partie du projet global de développement d'une stratégie touristique commune pour les corridors du patrimoine des Routes de la Soie en Asie centrale et en Chine, a pour but de former et de fournir des guides sur le patrimoine dotés de connaissances spécialisées et d'un savoir-faire sur l'interprétation et la présentation des sites liés aux corridors du patrimoine des Routes de la Soie, au patrimoine mondial et au tourisme durable. Centrée sur les cinq pays coopérant avec la Stratégie touristique pour les corridors du patrimoine le long des Routes de la Soie de l'UNESCO/OMT (Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan), elle a également pour but de fournir des orientations générales sur les questions de conservation du patrimoine à tous les acteurs impliqués dans la promotion du tourisme des Routes de la Soie. Après avoir terminé avec succès leur formation, les participants représentant les cinq pays seront des guides touristiques internationaux agréés, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs stipulés dans le projet UNESCO/OMT de Stratégie touristique pour les corridors du patrimoine le long des Routes de la Soie. La formation sera conjointement organisée par l'UNESCO, l'OMT et la Fédération mondiale des Associations de guides touristiques (WFTGA) au troisième trimestre 2015.
8. Par ailleurs, une réunion d'experts sur la proposition d'inscription en série au patrimoine mondial de l'art rupestre en Asie centrale s'est tenue du 22 au 23 janvier 2015 à Bichkek (Kirghizistan). La réunion a rassemblé des experts des cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan), ainsi que de la Mongolie et de la Fédération de Russie, pour discuter du processus de préparation de l'inscription de l'art rupestre en Asie centrale sur la Liste du patrimoine mondial. La réunion a abouti à la rédaction et à l'adoption par les participants, d'une proposition de projet et d'un plan de travail.

B. Projet de décision 39 COM 10B.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/10B,*
2. *Rappelant les décisions **36 COM 10A**, **37 COM 10C.1** and **38 COM 10B.1** adoptées respectivement à ses 36e (Saint-Pétersbourg, 2012), 37e (Phnom-Penh, 2013) et 38e (Doha, 2014) sessions ;*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du second cycle de soumission des rapports périodiques de la région Asie-Pacifique ;*
4. *Remercie les gouvernements du Japon, de la Corée et des Pays-Bas pour leur contribution au soutien des activités de suivi du patrimoine mondial sur le second cycle de soumission des rapports périodes de la région Asie-Pacifique ;*

5. *Remercie également l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP), centre de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO, pour sa contribution à la mise en œuvre d'activités conclues dans la stratégie de renforcement des capacités et les programmes connexes pour la région Asie-Pacifique (CBSAP-AP) dans le cadre du suivi du second cycle des rapports périodiques ; et le Centre international sur les technologies spatiales au service du patrimoine naturel et culturel (HIST, Chine) pour son initiative de promotion de la coopération régionale sur le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique ;*
6. *Prend note des progrès accomplis sur le processus de proposition d'inscription des Routes de la Soie, lancé par les États parties asiatiques en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, incluant une coopération fructueuse entre les institutions nationales de divers États parties asiatiques servant d'exemple de bonne pratique à d'autres propositions d'inscription transnationales en série, et le développement d'un outil de coopération internationale, d'approches communes, d'une meilleure gestion et pratique de conservation, ainsi que la gestion du tourisme durable au sein des corridors du patrimoine des Route de la Soie ;*
7. *Réitère son invitation aux États parties d'Asie et du Pacifique de mettre en œuvre activement les plans d'action sous-régionaux respectifs et les encourage également à accentuer leurs contributions à la mise en œuvre des activités de suivi tout en travaillant en étroite concertation avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ;*
8. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur les activités de suivi du second cycle des rapports périodiques à sa 40e session en 2016.*

II. ACTIVITES DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Activités de suivi

1. Suite à l'approbation du Comité relative au second cycle de soumission des rapports périodiques dans la région Afrique et au plan d'action régional (Saint-Petersbourg, 2012), les activités de mise en œuvre de la décision **36 COM 10A** ont continué à être organisées en coopération avec les États parties, le Centre du patrimoine mondial, les Bureaux hors siège de l'UNESCO, les Organisations consultatives et le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) - un centre de catégorie 2 de l'UNESCO. Une mise à jour sur l'état de mise en œuvre du plan d'action 2012 – 2017 pour l'Afrique est consultable à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/afrique/>.
2. Parmi les activités menées depuis juillet 2014 dans le cadre du plan d'action 2012 – 2017 pour l'Afrique et de ses programmes régionaux de renforcement des capacités, outre les activités détaillées listées dans le plan d'action mis à jour ainsi que dans le document WHC-15/39.COM/5A, il convient notamment de relever les suivantes :
 - a) Dans le cadre du programme triennal de mise en œuvre du deuxième rapport périodique en Afrique pour le patrimoine culturel financé par le Ministère norvégien des Affaires étrangères, le FPMA et l'UNESCO :
 - i) Deux stages de formation sur les propositions d'inscription organisés au Botswana et au Burkina Faso (26 participants de dix sites inscrits sur les Listes indicatives de l'Érythrée, du Botswana, de Madagascar, du Ghana, du Malawi, de la Zambie, du Niger, du Tchad et de la Guinée-Bissau) ;

- ii) Deux ateliers de formation en entrepreneuriat/planification stratégique organisés au Ghana et au Sénégal et un atelier sur le terrain mené en Zambie (68 participants de 17 sites) ;
 - iii) Deux ateliers de préparation aux risques de catastrophes au Mozambique et au Cap-Vert pour les gestionnaires de sites et représentants des communautés des pays africains lusophones (27 participants de sept sites) ;
 - iv) Un atelier sur les systèmes traditionnels de gestion organisé à Harare (Zimbabwe) avec la réalisation d'études de cas sur la documentation des systèmes traditionnels de gestion dans cinq sous-régions africaines (25 participants) ; la publication des résultats est en cours de réalisation par le FPMA ;
 - v) Le séminaire Experiences of World Heritage in Africa a été organisé par le FPMA et l'UNESCO du 14 au 16 octobre au Maroc ;
 - vi) Le FPMA a également organisé en Afrique du Sud au 8 au 9 juillet 2014, un séminaire sur le Document de Nara sur l'authenticité, « *From Himeji (Japan) to Robben Island (South Africa) – the Future of the Nara Document in Africa* », célébrant le 20ème anniversaire du Document de Nara sur l'authenticité et de la démocratie en Afrique du Sud.
 - vii) Un atelier national sur les zones tampons a été organisé par le FPMA en Afrique du Sud (27 participants des huit sites du patrimoine mondial d'Afrique du Sud).
- b) Dans le cadre du « Programme Africa Nature » financé par les Gouvernements des Flandres (Belgique), de l'Espagne et des Pays-Bas et la Fondation MAVAV, mis en œuvre en étroite coopération avec l'UICN et le FPMA :
- i) Une série d'ateliers de formation pratique et de terrain ont été menés de janvier à mai 2015, dans le cadre du projet de test des guides de gestion des destinations sur quatre sites naturels africains, en partenariat avec le FPMA, le Centre du patrimoine mondial et les bureaux hors siège de l'UNESCO au Zimbabwe et en Tanzanie. Le projet est financé par le Gouvernement des Flandres ;
 - ii) Trois ateliers ont été organisés entre novembre 2014 et mai 2015, dans trois sites du patrimoine mondial africain, sur la manière d'améliorer la participation des communautés locales à la conservation du patrimoine mondial naturel ;
 - iii) Une plateforme internet de travail et de partage des connaissances dédiée au Programme Africa Nature a été hébergée par le Centre du patrimoine mondial au sein de UNESTEAMS : <http://teams.unesco.org/>. Cette plateforme est destinée à fournir un forum d'échanges aux acteurs de la conservation et aux gestionnaires de sites.
 - iv) La publication du Cahier du Patrimoine mondial n°40 : « *Engager les communautés locales dans la gérance du patrimoine mondial* ».

B. Projet de décision 39 COM 10B.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/10B,

2. Rappelant la décision **36 COM 10A**, la décision **37 COM 10C.2** et la décision **38 COM 10B.2** adoptées respectivement à ses 36e (Saint-Pétersbourg, 2012), 37e (Phnom-Penh, 2013) et 38e (Doha, 2014) sessions ;
3. Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du second cycle de rapports périodiques de la région Afrique, tout en exprimant ses préoccupations concernant le faible taux de mise en œuvre du plan d'action régional par les États parties africains ;
4. Note avec satisfaction la contribution financière des Gouvernements de la Norvège, des Flandres (Belgique), de l'Espagne, de l'Afrique du Sud et des Pays-Bas, de l'UICN, du Programme PNUD/FEM des petites subventions, de la Fondation MAVA, du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) ainsi que des pays hôtes de tous les ateliers de renforcement des capacités aux activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'Afrique et de son programme régional de renforcement des capacités ;
5. Appelle les États parties à apporter leur soutien financier et technique dans la mise en œuvre du plan d'action régional pour l'Afrique à travers des activités de suivi avec le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et le Fonds pour le patrimoine mondial africain ;
6. Félicite les États parties de la région africaine mettant en œuvre activement le plan d'action ; et demande aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait d'établir leurs Comités nationaux du patrimoine mondial et de développer leurs plans d'action et budgets nationaux ainsi que d'informer le Centre du patrimoine mondial dès qu'ils seront opérationnels ;
7. Rappelle en outre aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le **1er février 2016** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le **1er décembre 2015** au plus tard ;
8. Demande également au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et avec l'appui des États parties, de poursuivre ses efforts en vue de coordonner et mettre en œuvre le programme régional de renforcement des capacités conformément au plan d'action 2012 – 2017 ;
9. Demande en outre aux États parties, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, d'accorder une attention particulière à la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ;
10. Demande par ailleurs au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action pour la région Afrique à sa 40e session en 2016.

III. ACTIVITES DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR LES ÉTATS ARABES

A. Activités de suivi

1. Le second cycle des rapports périodiques dans les États arabes a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 34e session (Brasilia, 2010). Lors de sa 35e session (Paris, 2011), le Comité a approuvé l'année suivante le Programme régional élaboré par les États arabes. Depuis lors, les activités développées dans le cadre du programme ont été menées avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, des

entités nationales pour le patrimoine mondial, des Organisations consultatives et du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH).

2. Depuis le lancement du second cycle des rapports périodiques dans les États arabes en 2008, plusieurs points focaux désignés ont conservé leur rôle ; par conséquent, ils ont acquis une expérience précieuse sur les mécanismes de mise en œuvre de la *Convention*. En revanche, d'autres États parties ont souvent changé de points focaux ou bien n'en disposent plus.
3. Le renforcement des capacités et le soutien technique des États parties constituent les priorités du programme régional. À cet égard, des ateliers de formation ont été organisés sur des thèmes comme le développement des Listes indicatives (Oman, Qatar), les mécanismes de rapport au Comité du patrimoine mondial (Palestine), les mesures d'urgence pour la protection du patrimoine bâti (Syrie), l'évaluation des dommages et les enquêtes sur le terrain (Le Caire, Égypte) ainsi que le mécanisme d'analyse comparative (atelier régional, Bahreïn). Des ateliers techniques concernant la proposition d'inscription des sites suivants sur la Liste du patrimoine mondial ont également été organisés : Abraj Al Kuwait (Koweït), Al Salt (Jordanie), Casablanca (Maroc) et Qalhât (Oman). En outre, des missions consultatives ont été menées dans les villes suivantes : Le Caire historique (Égypte), Carthage (Tunisie) et Pétra (Jordanie).
4. Dans le secteur de la conservation du patrimoine culturel et naturel, plusieurs activités ont été mises en œuvre. Des études techniques sur les menaces et mesures de consolidation d'urgence pour le Siq de Pétra (Jordanie) ont été coordonnées par le bureau de l'UNESCO à Amman (Jordanie), tandis que le bureau de l'UNESCO de Bagdad (Irak) a mené des études techniques et des travaux de restauration à Erbil (Irak). Pour finir, en Égypte, un important projet de réhabilitation urbaine du Caire historique a été mené par le Centre du patrimoine mondial.
5. Dans le cadre du projet de sauvegarde d'urgence du patrimoine syrien, des activités de contrôle, d'évaluation et de réduction des risques ont été mises en œuvre, en mettant notamment l'accent sur les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et ceux inclus sur la Liste indicative.
6. Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), établi comme centre de Catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, a soutenu financièrement les activités susmentionnées. Même si l'ARC-WH se concentre sur le patrimoine naturel, il vise également à fournir un soutien supplémentaire aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Par ailleurs, l'ARC-WH se préoccupe des menaces qui pèsent sur le Patrimoine mondial dans les zones de conflit et soutient les États parties dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription (Les Marais, Irak) et des listes indicatives (Arabie saoudite).
7. Le programme des Villes du patrimoine mondial continue de soutenir le Programme régional des États arabes dans le domaine de la conservation urbaine, tout particulièrement de la sauvegarde du patrimoine urbain et architectural moderne du monde arabe. Ces actions suivent les lignes directrices de la Recommandation concernant le paysage urbain historique (HUL). Une conférence sur la Recommandation se tiendra en décembre 2015 au Koweït. Elle mettra l'accent sur les moyens de renforcer la formation des architectes et urbanistes du monde arabe. Cette initiative est soutenue par un projet de Charte pour la conservation du patrimoine urbain dans le monde arabe, mené par l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO).

B. Projet de décision 39 COM 10B.3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/10B,
2. Rappelant la décision **35 COM 10C.3** adoptée à sa 35e session (Paris, UNESCO, 2011),
3. Prend note des progrès accomplis dans le suivi du second cycle de rapports périodiques dans les États arabes et les encourage à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre des recommandations ;
4. Note avec inquiétude la baisse du nombre de points focaux et encourage fortement les États parties concernés à désigner un point focal pour le patrimoine culturel et un autre pour le patrimoine naturel ;
5. Encourage en outre les États parties à suivre la recommandation du Président de la 35e session du Comité du patrimoine mondial (Paris, UNESCO, 2011), contenue dans sa lettre adressée à tous les pays arabes sur l'établissement des entités nationales pour le patrimoine mondial ;
6. Encourage également les États parties à poursuivre la mise en œuvre de la Recommandation concernant le paysage urbain historique afin de renforcer la conservation des sites du patrimoine urbain inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
7. Note avec satisfaction l'engagement et l'importante contribution financière du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), basé à Bahreïn, et invite les États arabes à renforcer leur coopération avec l'ARC-WH ;
8. Rappelle en outre aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le **1er février 2016** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le **1er décembre 2015** au plus tard.

IV. ACTIVITE DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

A. Activités de suivi

1. Faisant suite à l'approbation du Comité du patrimoine mondial relative au plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique latine et aux Caraïbes lors de sa 38e session (Doha, 2014) (Décision **38 COM 10B.4**), le Centre du patrimoine mondial, en étroite coopération avec les États parties, les Organisations consultatives ainsi que les centres de catégorie 2 concernés, a organisé deux réunions pour développer des plans d'action, en se concentrant sur les besoins spécifiques de chaque sous-région.
2. La réunion sous-régionale sur le plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial (2015-2019) s'est tenue à la Havane (Cuba) du 26 au 28 novembre 2014. Conjointement organisée par le Centre du patrimoine mondial et les bureaux de l'UNESCO à la Havane (Cuba) et à Kingston (Jamaïque), et en coopération avec le bureau de l'UNESCO à Port au Prince (Haïti), avec le soutien financier du Fonds-en-dépôt néerlandais, cette réunion a permis l'adoption du plan d'action sous-régional des Caraïbes. La seconde phase du Programme de renforcement des capacités dans les

Caraïbes (CCBP) a fait l'objet de discussions au cours de la réunion et un plan de travail a été approuvé pour les années suivantes.

3. La réunion sous-régionale pour l'élaboration du plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique du Sud (2015-2020) s'est tenue du 5 au 7 mai 2015 à Cuzco (Pérou). Cette réunion a pu avoir lieu grâce au soutien financier du Gouvernement du Pérou et a été conjointement organisée par le Centre du patrimoine régional, le Ministère de la Culture du Pérou et avec le soutien du bureau de l'UNESCO à Lima. À la fin de la réunion, les participants ont adopté le plan d'action sous-régional pour l'Amérique du Sud.
4. Les centres de catégorie 2 de la région ont réalisé d'importants progrès dans le renforcement de leurs cadres institutionnels. Les États parties du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Mozambique, du Pérou et de l'Uruguay ont officiellement exprimé leur volonté de participer aux activités du Centre régional de formation à la gestion du patrimoine Lucio Costa, un centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, situé à Rio de Janeiro (Brésil).
5. Les États parties du Costa Rica, de la République dominicaine, de la Grenade, de Haïti, du Honduras, du Nicaragua et du Panama ont exprimé leur volonté de participer aux activités de l'Institut régional du patrimoine mondial à Zacatecas, un centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO à Zacatecas (Mexique). Il est prévu que le centre de catégorie 2 dans la région joue un rôle important dans le développement des activités de renforcement des capacités au niveau national et régional, à l'appui des activités prévues dans les plans régionaux et sous-régionaux.
6. Conformément à la décision **38 COM 10B.4**, un rapport d'étape sur le plan d'action régional et les plans d'action sous-régionaux sera présenté à la 40e session du Comité du patrimoine mondial en 2016.

B. Projet de décision 39 COM 10B.4

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/10B,
2. Rappelant la décision **38 COM 10B.4** adoptée à sa 38e session (Doha, 2014) ;
3. Prend note des progrès accomplis dans les activités de suivi du second cycle de rapports périodiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes et encourage les États parties de la région à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre de ses recommandations ;
4. Note avec satisfaction l'élaboration des deux Plans d'action sous-régionaux pour les Caraïbes et l'Amérique du Sud ;
5. Note en outre avec satisfaction le soutien du Gouvernement du Pérou en faveur de l'organisation de la réunion sous-régionale pour l'élaboration du Plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique du Sud (Cuzco, du 5 au 7 mai 2015) ;
6. Encourage les États parties d'Amérique centrale à travailler en étroite coordination avec le Centre du patrimoine mondial afin d'organiser une réunion sur l'établissement d'un plan d'action sous-régional avec la participation de tous les acteurs ;
7. Encourage le Mexique et le Brésil à poursuivre leurs efforts en vue de consolider l'établissement des centres de catégorie 2 de l'UNESCO pour le patrimoine mondial à Zacatecas (Mexique) et à Rio de Janeiro (Brésil) ;

8. Rappelle aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le **1er février 2016** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le **1er décembre 2015** au plus tard ;
9. Prend note que conformément à la décision **38 COM 10B.4**, le Centre du patrimoine mondial fournira un rapport d'étape sur la mise en œuvre des plans d'actions régionaux et sous-régionaux à sa 40e session en 2016.

DEUXIEME PARTIE REFLEXION GENERALE SUR LES RAPPORTS PERIODIQUES

I. CONTEXTE

1. Les rapports périodiques (PR) représentent un processus statutaire reposant sur l'Article 29 de la *Convention du patrimoine mondial* qui est en outre réglementé par les *Orientations* au Chapitre V : Soumission de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Conformément au paragraphe 199 des *Orientations*, « Les États parties sont invités à présenter à la Conférence générale de l'UNESCO, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial des rapports périodiques sur les dispositions législatives et règlements administratifs et les autres mesures qu'ils auront adoptées pour l'application de la *Convention*, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire. »
2. Les objectifs principaux de l'exercice de soumission des rapports périodiques sont définis par le paragraphe 201 des *Orientations*, à savoir :
 - a) fournir une estimation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie ;
 - b) fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - c) fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer les changements des conditions et de l'état de conservation des biens ;
 - d) fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la *Convention* et la conservation du patrimoine mondial ;
3. La première décision sur le processus et le format de l'exercice de soumission des rapports périodiques (Décision **22 COM VI.7**) a été prise par le Comité à sa 22e session (Kyoto, 1998). Le premier cycle de rapports périodiques s'est déroulé sur une base régionale entre 2000 et 2006. Les rapports et les plans d'action régionaux respectifs ont été examinés et adoptés par le Comité du patrimoine mondial respectivement à ses 24e (Cairns, 2000), 25e (Helsinki, 2001), 27e (UNESCO, 2003), 28e (Suzhou, 2004) et 30e (Vilnius, 2006) sessions.
4. Le premier cycle des rapports périodiques a produit d'importantes informations sur l'état de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ainsi que sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Certaines conclusions générales ont été tirées de ce cycle et des problèmes à résoudre à l'avenir ont été identifiés. Dans le même temps, le premier cycle a également révélé certaines imperfections dans le processus et la nécessité de réviser le questionnaire afin de collecter le type d'informations que l'on peut raisonnablement attendre des États parties.

5. Conformément à la décision **7 EXT.COM 5** du Comité, au vu de la nécessité « d'étudier et de mener une réflexion sur le premier cycle de soumission de Rapports périodiques, d'élaborer une direction stratégique sur les formes et le format des Rapports périodiques, les priorités de formation et les priorités de coopération internationale et de rationaliser l'examen par le Comité des questions soulevées par la soumission de Rapports périodiques relatives aux biens inscrits », le début du second cycle a été différé d'un an. Deux réunions préparatoires pour ouvrir la voie à l'Année de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques (2007) ont été organisées par le Centre du patrimoine mondial.
6. À sa 30e session (Vilnius, 2006), le Comité a examiné les résultats de la préparation de l'Année de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques (2007) et a adopté les termes de référence de l'Année de réflexion ainsi que le calendrier du second cycle de rapports périodiques. Par sa décision **30 COM 11G**, il a décidé de confier à un petit Groupe de travail constitué de l'Institut de statistique de l'UNESCO / d'experts internationaux / de membres du Comité / d'Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial la simplification du questionnaire de soumission de rapports périodiques, y compris l'élaboration d'indicateurs.
7. Les résultats du travail de ce groupe ont été examinés par le Comité à ses 31e (Christchurch, 2007) et 32e (Québec, 2008) sessions et les décisions respectives **30 COM 11D.1** et **32 COM 11E** ont été adoptées. Par sa décision **32 COM 11E**, le Comité a approuvé le nouveau format du questionnaire de rapport périodique et a lancé le second cycle de rapports périodiques. La décision accueille avec satisfaction l'outil en ligne à utiliser par toutes les régions pour le second cycle. En outre, il a reconnu qu'il n'avait pas été possible dans les délais impartis (entre les 31e et 32e sessions) et avec les ressources financières disponibles d'élaborer des indicateurs complets pour les biens du patrimoine mondial et a invité à poursuivre cette réflexion à l'occasion d'une réunion d'experts sous réserve de la mise à disposition d'un financement extrabudgétaire.

II. SECOND CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES

8. Le Comité a lancé le second cycle de rapports périodiques à sa 32e session (Québec, 2008). L'exercice concernait 18 États parties de la région arabe, dont 15 possédaient des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et couvrait 64 biens pour lesquels 59 rapports ont été reçus. Le second cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Afrique a été lancé en 2009 et concernait 44 États parties à la Convention, 78 biens dans 30 États parties ont fait l'objet de rapports. Pour la région Asie-Pacifique, tous les États parties ayant ratifié la Convention avant le lancement en 2010 ont rejoint l'exercice de soumission des rapports périodiques impliquant 41 États parties et 198 biens. En Amérique latine et aux Caraïbes, 29 des 32 États parties de la région ont pris part au second cycle, couvrant ainsi 122 des 128 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le second cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour la région Europe et Amérique du Nord a été lancé en 2012, et 50 des 51 États parties de la région Europe et Amérique du Nord ont pris part à l'exercice biennal, couvrant ainsi 443 biens du patrimoine mondial.
9. Toutes les régions ont utilisé le format de rapport périodique en ligne du questionnaire (Section I et Section II), mis à jour suite à l'Année de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques (2007). Il faut souligner que la région Afrique a apparemment rencontré des difficultés avec ce système compte tenu du manque de fiabilité de l'accès internet.
10. Les rapports périodiques respectifs des régions ont été adoptés par le Comité à sa 34e session (Brasilia, 2009) pour la région arabe ; 35e session (UNESCO, 2011) pour l'Afrique ; 36e session (Saint-Petersbourg, 2012) pour la région Asie-Pacifique ; 37e session (Phnom Penh, 2013) pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 38e session

(Doha, 2014) pour l'Amérique du Nord. Le rapport périodique pour l'Europe sera examiné par le Comité à sa 39e session (Bonn, 2015) (Voir Document WHC-15/39.COM/10A).

11. Comparé au premier cycle qui s'appliquait aux biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial jusqu'en 1998, le second cycle s'appliquait à tous les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste au moment du lancement de l'exercice pour chaque région en question. Par conséquent, le nombre de biens inclus au second cycle comprenait quasiment tous les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste (930 biens), permettant ainsi d'établir un aperçu plus complet de la mise en œuvre de la Convention dans tous les États parties, et d'avoir une idée plus précise au niveau mondial du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial et de leur état de conservation, notamment des tendances à la fois mondiales et spécifiques aux régions.
12. Le second cycle des rapports périodiques a produit de nombreuses informations et a ainsi répondu pleinement aux objectifs principaux de l'exercice de soumission des rapports périodiques définis par le paragraphe 201 des *Orientations*.
13. Le second cycle a montré que d'importants efforts étaient fournis pour améliorer la gestion des sites et a indiqué clairement que même si les problèmes inhérents aux biens étaient mieux contrôlés, les pressions extérieures sur les sites concernant l'intégration de la gestion du site aux questions plus larges de la planification du développement apparaissent comme l'un des défis majeurs des sites du patrimoine mondial dans de nombreuses régions. Par conséquent, les recommandations du Comité du patrimoine mondial se concentrent de plus en plus sur ces questions générales de développement et de planification. Un petit exemple certes très révélateur est l'accent mis par le Comité et la communauté du patrimoine sur les évaluations d'impact sur le patrimoine (EIP).
14. Dans certaines des régions, l'exercice de soumission des rapports périodiques a permis d'axer la coopération et l'assistance internationale du patrimoine mondial sur les questions clés les plus critiques de sauvegarde suite à l'évolution des problèmes internes et externes plus urgents identifiés par l'exercice de soumission des rapports périodiques.
15. Dans le même temps, pendant le second cycle, un certain nombre de problèmes concernant le processus et le format ont été identifiés par différents acteurs du patrimoine mondial, problèmes que le Comité souhaitera peut-être aborder au cours d'une période de réflexion afin d'améliorer les modalités de cet exercice et de le mettre à jour avec les nouveaux facteurs, tendances et exigences.

A. IMPLICATION ET CHARGE DE TRAVAIL DES ACTEURS CONCERNÉS LORS DU SECOND CYCLE

16. Le second cycle impliquait une importante charge de travail pour tous les acteurs concernés et exigeait des ressources humaines et financières considérables pour aborder tous les éléments pertinents, dont les questionnaires des rapports périodiques, les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle et l'Inventaire rétrospectif. L'aperçu présenté ci-dessous n'aborde que la charge de travail liée directement à l'exercice des rapports périodiques et à la soumission des questionnaires, excluant la charge de travail des divers acteurs du patrimoine mondial liée à l'Inventaire rétrospectif et au processus d'élaboration, de traitement et d'adoption des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle.

Centre du patrimoine mondial

17. Pour favoriser le bon déroulement du second exercice de soumission des rapports périodiques, le Centre du patrimoine mondial avec l'implication des Organisations consultatives, le cas échéant :

- a) A pré-rempli manuellement les questionnaires de la Section I pour tous les États parties à la Convention au moment du lancement pour chaque région concernée ainsi que les questionnaires de la Section II pour tous les biens du patrimoine mondial avec les informations statutaires disponibles, avant de remettre ces questionnaires aux points focaux et gestionnaires de sites pour validation et/ou mise à jour ;
- b) A préparé les supports de formation avant et pendant le second cycle des rapports périodiques : pour certaines régions, des tutoriels vidéos spécifiques ont été édités (Amérique Latine et Caraïbes, Europe et Amérique du Nord) ; un manuel pour les gestionnaires de sites (Europe) a été préparé et traduit dans un certain nombre de langues ; des directives ainsi qu'un document sur les questions fréquemment posées ont également été mis à disposition ;
- c) A offert un service d'assistance à tous les points focaux et gestionnaires de sites de la plupart des régions pendant tout l'exercice, en leur donnant des conseils et les aidant sur tous les problèmes techniques et questions de contenu ;
- d) A co-organisé avec les pays hôtes, pendant la préparation et le processus, plus de 30 ateliers dédiés aux rapports périodiques et organisé de nombreux événements en parallèle pendant les réunions statutaires. Dans la plupart des cas, ces réunions étaient organisées sous la forme d'événements de renforcement des capacités puisqu'elles étaient également l'occasion d'aborder les questions du patrimoine mondial dépassant le cadre strict de l'exercice des rapports périodiques ;
- e) Dans un certain nombre de régions, a impliqué des experts du patrimoine mondial comme mentors/conseillers pour l'exercice afin d'aider et de conseiller les acteurs de l'exercice dans la région (Afrique, Asie-Pacifique et les États arabes) ;
- f) A partagé les ensembles de données nationaux avec les États parties dès que possible à l'issue de l'exercice pour permettre aux acteurs respectifs du patrimoine mondial des États parties d'exploiter au mieux les données disponibles afin d'ajuster et d'améliorer les politiques et pratiques de gestion respectives (Europe) ;
- g) A posté les rapports succincts sur les rapports périodiques avec les réponses aux Sections I et II, sur la page web, sous réserve d'accord par les États parties (Europe) ;
- h) A analysé 182 questionnaires de la Section I et 927 questionnaires de la Section II, en recrutant si nécessaire une aide extérieure et a produit les rapports périodiques pour les cinq régions qui ont été consultés par les États parties et approuvés par le Comité.
- i) A partir des rapports périodiques, a organisé la publication des résultats du second cycle pour chacune des régions, y compris les conclusions principales, les tendances, les leçons tirées, en vue de partager les résultats de l'exercice avec un plus grand nombre d'acteurs de manière plus accessible et illustrative que le format standard d'un document de travail du Comité ; grâce au financement extrabudgétaire, la publication susmentionnée des résultats pour la région Asie-Pacifique incluait un DVD interactif fournissant des informations complètes sur les facteurs affectant les biens en Asie et dans le Pacifique ; les utilisateurs, plus particulièrement les gestionnaires de sites, disposent ainsi d'un outil pour rechercher les biens affectés par les mêmes facteurs. Cet outil permet en outre aux utilisateurs de rechercher les biens par sujet (chrono-régional, thématique, paysage marin/terrestre biophysique et types de matériau utilisés), et de trouver des informations sur les biens et gestionnaires de sites ;
- j) A lancé et organisé avec les points focaux des États parties dans chaque région une discussion sur les résultats de l'exercice, les besoins et les priorités et a élaboré les plans d'action suite à cette discussion. Dans certains cas, les plans d'action ont été

élaborés de manière pleinement participative par les points focaux (plan d'action d'Helsinki) ;

- k) A lancé pour certaines régions le « post-remplissage », un processus en grande partie manuel intégrant le traitement de toutes les réponses et commentaires ainsi que de la quantité considérable d'informations statutaires à mettre à jour au titre du suivi du second cycle des rapports périodiques via les procédures statutaires associées ;
 - l) A résolu les difficultés techniques rencontrées pendant l'exercice, y compris l'indisponibilité temporaire des questionnaires, les problèmes d'enregistrement, les informations sur le remplissage complet du questionnaire et l'affichage correct des réponses. Grâce aux nombreuses remarques utiles rassemblées par les points focaux, le questionnaire internet a été amélioré d'un point de vue informatique. Une assistance informatique de deux à quatre mois environ par région (incluant le pré-remplissage, l'amélioration du questionnaire, la fonction d'exportation de données et la plateforme de rapport périodique) a été intégrée au second cycle.
18. Dans l'ensemble, les leçons tirées du second cycle en termes d'implication et de charge de travail pour le Centre du patrimoine mondial montrent que :
- a) La charge de travail associée aux rapports périodiques et au suivi de la mise en œuvre des plans d'action régionaux au niveau du Centre du patrimoine mondial est considérable et les ressources humaines et financières actuelles ne permettent pas de la faire durer dans le temps. Selon la taille de la région et le nombre de biens du patrimoine mondial, un membre de l'Unité a été chargé en permanence, à temps complet ou partiel, du suivi de l'exercice de soumission des rapports périodiques et exigeait l'aide d'autres employés des Unités, de consultants à temps partiel et d'autres employés temporaires ;
 - b) Par ailleurs, bien qu'essentiel à la préparation et au suivi des rapports périodiques, le renforcement des capacités a également représenté une lourde charge sur les ressources humaines et financières du Centre du patrimoine mondial ;
 - c) A moins d'un financement supplémentaire ou extrabudgétaire dédié tout particulièrement aux rapports périodiques, le Centre du patrimoine mondial ne sera pas en mesure d'organiser l'exercice de la même manière lors des prochains cycles et de fournir le même niveau de service et d'assistance aux États parties.

États parties

19. Chaque État partie a organisé l'exercice de soumission des rapports périodiques de sa propre manière. À partir des remarques reçues, cet exercice impliquait ce qui suit :
- a) Désignation du point focal et du gestionnaire du site chargé de compléter le questionnaire ;
 - b) Organisation d'ateliers nationaux, de téléconférences ou de réunions pour former les gestionnaires de sites au questionnaire de rapport périodique ;
 - c) Remplissage des questionnaires (de 1 à 50 questionnaires en fonction de l'État partie) ;
 - d) Assistance technique permanente par les points focaux et réponse aux questions soulevées par les gestionnaires de sites directement ou en lien avec le Centre du patrimoine mondial ;
 - e) Traduction dans de nombreux cas du questionnaire dans la langue nationale afin qu'il soit parfaitement compris par tous les gestionnaires de sites chargés de compléter le questionnaire en ligne en anglais / français ;

- f) Liaison avec le Centre du patrimoine mondial sur le contenu et les aspects techniques du questionnaire et envoi des remarques ;
 - g) Organisation dans un certain nombre d'États parties d'un suivi national en fonction de leurs propre vision et priorités.
20. Dans l'ensemble, l'exercice de soumission des rapports périodiques peut se résumer comme étant un exercice coûteux en temps et en ressources pour les États parties, les points focaux et les gestionnaires de sites. Il est par conséquent important de planifier des ressources adéquates bien avant l'exercice. Toutefois, il convient de signaler que de nombreux États parties n'ont pas d'objectifs ni d'avis précis sur l'utilisation des données et résultats des rapports périodiques au niveau national. Il s'agit là d'un élément important sur lequel il serait bénéfique de mener, à l'avenir, une réflexion et un échange de bonnes pratiques.

B. REMARQUES SUR LE SECOND CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES

21. Tout au long du second cycle, de précieuses remarques ont été reçues à la fois en réponse au chapitre Évaluation du questionnaire, ainsi que par des commentaires et réactions directes des différents acteurs du patrimoine mondial dans toutes les régions, y compris les points focaux, les gestionnaires de sites, les Organisations consultatives, les experts des rapports périodiques et les conseillers. Des questions ont été soulevées et des propositions faites pour améliorer l'exercice des prochains cycles, à la fois en termes de contenu et de processus. Ces points ont été abordés plus particulièrement vers la fin du second cycle. Par exemple, la région Europe, suite aux attentes et commentaires des points focaux de la région, a inscrit un point spécial à l'ordre du jour de sa réunion finale sur les rapports périodiques qui s'est tenue à Helsinki en décembre 2014 (voir Document 10 de la réunion d'Helsinki (<http://whc.unesco.org/document/134467>) ainsi que le compte-rendu de la réunion (<http://whc.unesco.org/document/134614>).

Résumé des remarques suite au chapitre Évaluation du questionnaire (Questions 6.4-6.9)

22. Les chiffres indiqués ci-dessous représentent une moyenne des statistiques entre les régions :
- 85 % des gestionnaires de sites ont indiqué que les informations nécessaires pour compléter le questionnaire étaient facilement accessibles.
 - 77,5 % des gestionnaires de sites ont indiqué que le questionnaire les a aidés à mieux comprendre l'importance de la gestion du bien pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle.
 - 80 % des gestionnaires de sites ont indiqué que le questionnaire les a aidés à mieux comprendre l'importance du contrôle et des rapports.
 - 72,5 % des gestionnaires de sites ont indiqué que le questionnaire avait amélioré leur compréhension de l'efficacité de la gestion.

Résumé des remarques des États parties (points focaux et gestionnaires de sites) faites en dehors du questionnaire de rapport périodique

23. Les réunions et ateliers des rapports périodiques organisés dans toutes les régions au cours du processus ont permis au Centre de collecter de précieuses remarques auprès des points focaux et/ou des gestionnaires de sites, des experts des rapports périodiques, des mentors et des conseillers sur la pertinence et l'utilité de l'exercice de soumission des rapports périodiques outre ses objectifs principaux définis par les *Orientations*. Les

domaines indiqués ci-après donnent un résumé succinct des diverses remarques reçues indiquant que l'exercice des rapports périodiques a encouragé :

- les États parties à mettre à jour leurs données de base sur les biens du patrimoine mondial ;
- les gestionnaires de site à réfléchir autrement à leurs biens du patrimoine mondial ;
- les États parties à envisager le patrimoine mondial dans un contexte (inter)national plus large ;
- l'établissement ou le renforcement des réseaux de gestionnaires de sites nationaux et (sous-)régionaux ;
- une meilleure coopération (sous-)régionale au niveau de la gestion des sites et l'échange des bonnes pratiques et leçons tirées ;
- le renforcement de la communication entre l'État et les gestionnaires de site.

24. Les considérations générales présentées ci-dessous ainsi que les considérations spécifiques au questionnaire représentent un résumé non exhaustif des remarques reçues des différents acteurs de toutes les régions sur les questions qu'ils jugent importantes d'aborder. Les remarques ont été collectées et classées par le Centre du patrimoine mondial et complétées sur la base des besoins et exigences statutaires, ainsi que des propres expériences et réflexions du Centre.

C. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Périodicité et nature du questionnaire

- Nécessité d'étudier si la périodicité de l'exercice des rapports périodiques est toujours appropriée ;
- Nécessité d'inclure de nouveaux indicateurs et repères et ainsi de tenir compte de la Recommandation 1 formulée dans l'Évaluation du travail normatif du Secteur de la culture de l'UNESCO, Convention de 1972 (Décision **38 COM 5F.2**), à savoir « Renforcer le cadre existant du rapport des résultats, qui comprend les Rapports périodiques, à travers l'élaboration d'indicateurs et de repères pour améliorer le suivi des progrès accomplis par les États parties dans la mise en œuvre et de la Convention de 1972 et de la Recommandation de 1972. » Dans le cadre du suivi de l'Évaluation, le Comité du patrimoine mondial a noté que le mécanisme actuel des rapports périodiques incluait déjà un certain nombre d'indicateurs et a estimé que la Recommandation 1 devait être abordée dans le cadre de la période de réflexion suivant la fin du second cycle des rapports périodiques ;
- Étudier la possibilité de rationaliser les exercices de rapports pour les différentes Conventions de l'UNESCO pour la culture, notamment pour la Section I. Étudier plus particulièrement les possibilités de rationalisation pour la Convention de la Haye de 1954 et son Second protocole (1999) ;
- Examiner si l'intérêt porté à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial est suffisant (Section II) et étudier les possibilités de rendre la Section I moins générale ;
- Étudier la nécessité de recentrer les questions et de garantir leur pertinence ;
- Parallèlement à la rationalisation du processus et du questionnaire, nécessité de s'assurer que l'exercice de soumission des rapports périodiques continue d'être un outil global pour confirmer ou actualiser les informations statutaires à travers un suivi des processus statutaires et que cet aspect n'est pas écarté dans les cycles futurs sans recourir à des mécanismes appropriés pour le remplacer ;

- Étudier la possibilité de mettre le questionnaire de rapport périodique à la disposition des États parties le demandant, comme un outil de contrôle à utiliser de manière indépendante au niveau national entre les cycles de rapports périodiques ;
- Étudier comment garantir des processus de suivi statutaires efficaces sans surcharger les États parties, le Centre du patrimoine mondial ou les Organisations consultatives.

Fiabilité et comparabilité des données

- Le questionnaire étant un outil d'auto-évaluation, il est nécessaire de l'améliorer, à savoir au niveau de la validité et de la comparabilité des données, et de garantir la fiabilité et la cohérence des réponses fournies. Même si le questionnaire de rapport périodique inclut inévitablement une certaine appréciation subjective, il faut s'assurer que les informations et données obtenues sont exploitables de manière crédible et utile en termes de résultats.
- Besoin de réduire le niveau d'ambiguïté et d'interprétation des questions et de s'assurer que les questions sont formulées de sorte à collecter les données adéquates et pertinentes ;
- Étudier comment maintenir la comparabilité du questionnaire entre les cycles afin d'établir des tendances au fil du temps.

Analyse et utilisation des données

- Nécessité de s'assurer qu'un suivi du cycle des rapports périodiques est mené dans les meilleures conditions qui soient, au niveau régional, national et des sites, dans la mesure où il s'est avéré difficile de contrôler correctement le suivi du premier cycle des rapports périodiques. Aucune question spécifique n'est actuellement incluse au questionnaire.
- Trouver des moyens d'encourager l'appropriation des résultats du cycle de rapports périodiques par les points focaux, les gestionnaires de sites et les autres acteurs concernés.
- Les données et analyses des cycles de rapports périodiques doivent être facilement exploitables au niveau sous-régional, national et/ou régional.
- Déterminer si les analyses des données et les futurs questionnaires devront se concentrer sur les différences entre les biens et les États parties plutôt que sur les similitudes.
- Nécessité de garantir des données de renvoi entre les plateformes sur le patrimoine mondial (notamment avec la base de données sur l'état de conservation du Centre du patrimoine mondial).
- Étudier comment le questionnaire pourrait permettre aux points focaux et gestionnaires de sites de partager leurs expériences en gestion du patrimoine mondial.
- Étudier comment améliorer les résultats de l'exercice des rapports périodiques : rapports sommaires, fonction d'exportation des questionnaires de rapports périodiques, rapports régionaux.
- Étudier la possibilité de garantir un suivi de l'utilisation et de l'analyse des données en s'appuyant en permanence sur les efforts antérieurs – les informations collectées pendant chaque cycle étant enregistrées dans un format exploitable en vue d'une utilisation ultérieure. Un système de rapports pourrait ainsi être établi et s'inscrire dans un cadre pouvant continuer d'être utilisé par les acteurs du patrimoine mondial, y compris les gestionnaires de sites et les points focaux lors des cycles ultérieurs. Ce système pourrait servir à évaluer les progrès en répondant aux résultats de l'exercice de soumission de rapports précédent et en ajoutant de nouvelles informations pour le

prochain processus de rapport. Il pourrait également être relié à la base de données sur l'état de conservation. Le cadre pourrait ainsi être utilisé pour comparer et différencier les sites entre les régions et permettre automatiquement d'évaluer des tendances globales à travers les informations de rapports disponibles au Centre du patrimoine mondial.

Coordination et financement du troisième cycle

- Comment devrait-elle être organisée la coordination du troisième cycle de rapports périodiques ?
- Comment les rapports périodiques peuvent-ils devenir un processus plus dirigé par les États parties ?
- Comment garantir le financement du troisième cycle, en gardant à l'esprit la situation financière du Fonds du patrimoine mondial et les diverses exigences d'un cycle de rapports périodiques ?

D. CONSIDÉRATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX SECTIONS I ET II DU QUESTIONNAIRE ACTUEL DE RAPPORT PÉRIODIQUE

25. Diverses considérations spécifiques ont également été formulées sur les Sections I et II du questionnaire actuel. Sans entrer dans les détails techniques qui ne font pas l'objet du présent document de travail, il est important de souligner qu'un certain nombre de questions importantes ont été soulevés et que des commentaires et propositions ont été formulés. Le résumé succinct ci-dessous donne quelques exemples pertinents de problèmes soulevés.
26. Concernant la Section I, certaines remarques abordaient la question de l'adéquation de l'outil de rapport périodique avec la collecte d'informations sur les coordonnées des contacts nationaux du patrimoine mondial (LI, institution gouvernementale responsable, gestionnaires de sites etc.). D'autres questions demandaient s'il était approprié de tirer le cadre légal national (question 5.1 du questionnaire du second cycle) de la base de données sur les législations nationales du patrimoine culturel, listant les lois nationales actuellement en vigueur sur la protection du patrimoine culturel en général. Une autre question concernait la recherche jugée importante pour tous les biens du patrimoine mondial mais dans quelle mesure doit-elle et peut-elle être mesurée et évaluée dans le cadre du questionnaire ? Les domaines (potentiels) de coopération internationale peuvent-ils être mieux identifiés dans le cadre du questionnaire ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ?
27. Concernant la Section II, le troisième cycle de rapports périodiques doit-il permettre d'examiner la section Éléments requis en matière de protection et de gestion des Déclarations existantes de valeur universelle exceptionnelle ? Dans ce contexte, il convient de souligner que suite aux remarques des États parties, les *Orientations* révisées proposées soumises pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 39^e session (Bonn, 2015) incluent la révision de la disposition concernée des *Orientations* (Paragraphe 155) afin d'inclure un mécanisme d'examen et de mise à jour des Éléments requis en matière de protection et de gestion des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial (voir document WHC-15/39.COM/11). En outre, il est envisagé que la liste actuelle des facteurs principaux et secondaires pourrait faire l'objet d'un examen au niveau de son exhaustivité et de sa facilité de compréhension. Il est également indiqué qu'il est nécessaire de se concentrer sur les succès exemplaires et d'établir un rapport plus détaillé sur les facteurs/impacts positifs outre les facteurs/impacts négatifs. Il a été également demandé que les réponses en termes de gestion aux facteurs négatifs actuels identifiés soient mieux illustrées dans le questionnaire / recueillies dans les rapports d'analyse. Une autre question soulevée

concerne la nécessité d'améliorer le questionnaire sur les problèmes spécifiques des biens transnationaux en série et transfrontaliers.

III. PÉRIODE DE RÉFLEXION

28. Les remarques reçues tout au long du second cycle confirment sans aucun doute la pertinence et l'utilité de l'exercice de soumission de rapports périodiques pour tous les acteurs du patrimoine mondial, et illustrent clairement en même temps le besoin d'améliorer et de modifier encore le processus, l'outil principal utilisé pour la soumission des données, l'utilisation et l'analyse des données, la répartition des rôles et responsabilités ainsi que le financement et la coordination en tenant compte des contraintes financières actuelles. Les possibilités de rationaliser l'exercice de soumission de rapports périodiques avec le système de rapport des autres conventions culturelles de l'UNESCO devrait être également examiné. Il est clair que le format du questionnaire de rapport périodique a besoin d'être examiné, rationalisé et adapté aux réalités nouvelles.
29. Par conséquent, le Comité souhaitera peut-être envisager de suspendre le lancement du troisième cycle de rapports périodiques et de lancer une période de réflexion de deux ans (juin 2015-juin 2017) afin de rationaliser et de peaufiner l'exercice des rapports périodiques en termes de contenu, de processus et sur le plan technique. Le but de cette réflexion devrait être d'améliorer les cycles à venir tout en s'appuyant sur les mécanismes existants, en évitant tout chevauchement des mécanismes de rapport, en travaillant à des rapports basés sur les résultats et en garantissant une meilleure efficacité.
30. À cet égard, le Comité souhaitera peut-être demander au Centre du patrimoine mondial de lancer un questionnaire à l'attention des États parties afin de recevoir leurs remarques coordonnées et structurées sur l'amélioration du processus, du format, de la coordination et de l'efficacité de l'exercice de soumission des rapports périodiques. Les États parties pourraient être invités à accueillir au moins deux réunions de réflexion sur les rapports périodiques, avec la participation des représentants sélectionnés des États parties de toutes les régions, des Organisations consultatives, du Centre du patrimoine mondial, des bureaux hors siège de l'UNESCO, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, des centres de catégorie 2 ainsi que des experts impliqués dans le second cycle des rapports périodiques. La mise à jour du format et du processus pourrait être confiée à un petit groupe de travail composé d'experts et coordonnée par le Centre du patrimoine mondial. Les termes de référence du groupe de travail pourraient être présentés pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 40e session dans le cadre du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la décision associée. À cet effet, une provision sous la forme d'un capital de lancement devrait figurer dans le budget prévisionnel pour 2016-2017.
31. Le Comité souhaitera peut-être indiquer que la révision actuelle proposée des *Orientations* n'inclut pas de proposition pour la version révisée du Chapitre V des *Orientations* (Soumission de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*) et de l'Annexe 7 (Format pour la soumission de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*). Ceci devra être dûment mis à jour une fois la période de réflexion terminée.
32. Il est également suggéré qu'un document d'information sur la réflexion concernant les rapports périodiques suite au second cycle soit présenté à l'Assemblée générale à sa 20e session en 2015.

IV. Projet de décision 39 COM 10B.5

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM 10B,
2. Rappelant les décisions **34 COM 10A**, **35 COM 10A**, **36 COM 10A**, **37 COM 10A** et **38 COM 5F** adoptées respectivement à ses 34e (Brasilia, 2010), 35e (UNESCO, 2011), 36e (Saint-Petersbourg, 2012), 37e (Phnom Penh, 2013) et 38e (Doha, 2014) sessions,
3. Félicite les États parties à la Convention du patrimoine mondial d'avoir achevé et participé activement au second cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques et prend note de leurs efforts pour garantir un suivi pertinent au niveau régional, national et des sites ;
4. Note avec satisfaction que les résultats du second cycle correspondent parfaitement aux principaux objectifs de l'exercice des rapports périodiques tels que définis par le paragraphe 201 des Orientations ;
5. Note également que de précieuses remarques ont été reçues des États parties et des autres acteurs du patrimoine mondial sur le processus, le format, la pertinence, l'utilisation et l'analyse des données tirées des rapports périodiques ;
6. Note en outre que le cadre existant du rapport des résultats, qui comprend les Rapports périodiques, doit être renforcé à travers l'élaboration d'indicateurs et de repères complets pour améliorer le suivi des progrès accomplis par les États parties dans la mise en œuvre et de la Convention de 1972 et de la Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel suite à la Recommandation 1 de l'Évaluation du travail normatif du Secteur de la culture de l'UNESCO, Convention de 1972, approuvée par la décision **38 COM 5F.2** du Comité, selon laquelle le point sera abordé pendant la période de réflexion sur les rapports périodiques ;
7. Décide de suspendre le troisième cycle des rapports périodiques et de lancer une période de réflexion de deux ans de 2015 à 2017 ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial de porter cette question à l'attention de l'Assemblée générale des États parties à la Convention, à sa 20e session (Paris, 2015), dans un document d'information et demande également que les États parties soient invités à soumettre leurs commentaires sur la révision du processus, du format, de la pertinence, de l'utilisation et de l'analyse des données ainsi que sur l'efficacité de l'exercice des rapports périodiques et les synergies avec les autres conventions culturelles de l'UNESCO, de préférence par le biais d'un questionnaire ;
9. Appelle les États parties et les autres acteurs du patrimoine mondial à fournir des ressources extrabudgétaires pour garantir une réflexion correcte, notamment en accueillant au moins deux réunions de réflexion sur les rapports périodiques avec la participation des représentants sélectionnés des États parties de toutes les régions, des Organisations consultatives, du Centre du patrimoine mondial, des bureaux hors siège de l'UNESCO, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, des centres de catégorie 2 ainsi que des experts impliqués dans le second cycle des rapports périodiques ;
10. Décide en outre de confier à un petit groupe de travail composé d'experts la rédaction d'un format actualisé du questionnaire et de propositions d'amélioration du processus,

de la pertinence, de l'analyse et de l'utilisation des données suite aux remarques des États parties et aux résultats des réunions de réflexion, conformément aux termes de référence inclus au rapport d'étape qui sera présenté au Comité du patrimoine mondial à la 40e session en 2016 ;

11. *Demande en outre au Centre du patrimoine mondial de présenter pour examen par le Comité du patrimoine mondial un format actualisé du questionnaire et des propositions d'amélioration du processus, de la pertinence, de l'analyse et de l'utilisation des données, ainsi qu'une proposition d'une version révisée du Chapitre V des Orientations (Soumission de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial) et de l'Annexe 7 (Format pour la soumission de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial), à sa 41e session en 2017.*